Cinquante-neuvième année. - N ° 146 A Vendredi 1er août 2025

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1920

83 – VAR

TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULON

Jugement d'ouverture

Date : 22 juillet 2025.
Jugement d'ouverture de liquidation judiciaire.
985 186 329 RCS Toulon.
GIU.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Enseigne : Georgina.
Activité : l'activité de restauration, la préparation et la vente de plats cuisinés sur place, à emporter et en livraison, la vente de boissons chaudes et froides ainsi que le débit de boissons alcoolisées.plus généralement toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ; la participation, directe ou indirecte, de la société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet..
Adresse : 1, rue Corneille, 83000 Toulon.
Complément de jugement : Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 10 juillet 2025, désignant liquidateur Maître Laure Simon 23 rue Peiresc 83000 Toulon. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la présente publication.